

OBJET DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique unique porte sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal le 7/1/2022 et le projet de zonage d'assainissement des eaux usées

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 2023 - 4 en date du 27/01/2023
de : (1)
de : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Maurice AUDIBERT

Président de la

commission d'enquête :	M	qualité
Membres titulaires :	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
Membres suppléants :	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité
	M	qualité

Durée de l'enquête : 33 jours

Date d'ouverture : 27 février 2023 Date de clôture : 31 mars 2023

Siège de l'enquête : Mairie de Sempurès

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :
En mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15
et de 13h30 à 16h30 sauf le mercredi
après-midi

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le	lundi 27 février 2023	de	9 heures 00	à	12 heures 00
le	mardi 7 mars 2023	de	13 heures 30	à	16 heures 30
le	mercredi 15 mars 2023	de	9 heures 00	à	12 heures 00
le	jeudi 23 mars 2023	de	9 heures 00	à	12 heures 00
le	vendredi 31 mars 2023	de	13 heures 30	à	16 heures 30

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public à (2)

le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure
le	de	heure	à	heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de

(3) Pour la commune seule.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Permanence du Commissaire Enqueteur du 27/02/2023
Ouverture de l'enquete : 09 heures à 12 heures

1 Madame Jeanne Martin Sirena propriétaire à Terquineres
pose la question sur le devenir de la dernière maison dont
il y a permis de construire? sur la zone 2AUB

FIN DE PERMANENCE

[Signature]

MARDI 28/02/2023 RAS

MERCREDI 01/03/2023 RAS

JEUDI 02/03/2023 RAS

VENREDI 03/03/2023 RAS

LUNDI 06/03/2023 RAS

Permanence du Commissaire Enqueteur du 07/03/2023
14 heures à 17 heures.

2. Visite d'une personne (sans laisser d'adresse)
→ questions divers sur la projet de creation du
PLU: " Rôle du POS et Rôle du PLU ?

17h00 - FIN DE PERMANENCE

[Signature]

MERCREDI 08/03/2023 R.A.S

JEUDI 09/03/2023 R.A.S

VENREDI 10/03/2023 RAS

LUNDI 13/03/2023 R.A.S

MARDI 14/03/2023 R.A.S

SEMINAIRE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

"le Mercredi 15 MAI 2023"

Fin de l'événement : 12^h00

Le C.E. 

